

BARÈME DES HONORAIRES (dont TVA 20% incluse)
SARL CROISSANCE IMMO
BARÈME calculé sur le prix de vente Net Vendeur
pour les mandats simple et exclusif

À la charge du vendeur
sauf convention contraire précisée dans le mandat

VENTE D'UN BIEN À USAGE D'HABITATION
(appartement, maison, loft, châlet, terrain à bâtir)*₁

PRIX DE VENTE NET VENDEUR	TAUX T.T.C. (*2)
0 à 149.999€	Forfait 9.000 € T.T.C.
150.000 € à 300.000 €	6,00 % + Forfait fixe 3.000€
300.001 € à >	5,00% + Forfait fixe 3.000€

(*1) Dans le cadre de la vente d'un terrain à bâtir ou d'une construction issu d'un projet de division et/ou de division de bâti, gérée par nos soins, avec remboursement par l'agence des frais de géomètre et de diagnostics, les honoraires seront de 10% pour les terrains et 8% pour les maisons.

AUTRES PRESTATIONS

PRIX DE VENTE NET VENDEUR	TAUX T.T.C. (*2)
VENTE DE TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE (loisirs, agricole, bois, agrément)	10,00 %
PÉNICHE / BATEAU	8 %
FONDS DE COMMERCE	8 %
LOCAUX à USAGE COMMERCIAL et PROFESSIONNEL	10 %
IMMEUBLE DE RAPPORT LOCATIF VIDE ou OCCUPÉ	8%
BOX - PLACE DE PARKING	Forfait 2.500 € T.T.C.
COLLECTIVITÉS LOCALES-MAIRIE PRÉFECTURE-ÉTAT FRANÇAIS (maison, appartement, terrain à bâtir, terrain non constructible, fonds de commerce, local commercial, place de parking)	4 %

(*2) À titre exceptionnel (mandat simple et exclusif), ayant étudié et discuté des difficultés et/ou facilités du dossier, le mandant et le mandataire pourront librement en toute concertation, fixer et redéfinir le montant des honoraires de l'affaire concernée, à la prise de mandat et/ou lors de la conclusion de la vente.